

**Lundi 17 Décembre 2018**

**OPERA de MARSEILLE**

**Concours Ténor 2**

**Programme du concours :**

**Les candidats retenus après la pré-sélection sur curriculum vitae et lettre de motivation devront se présenter le jour du concours devant un jury composé du Maire (ou de son représentant), du Directeur de l'Opéra, du Chef de Choeur, d'une personnalité extérieure, ainsi que de quatre représentants issus du cadre choral.**

**Les épreuves du concours sont les suivantes :**

*(Les airs lyriques devant être chantés par coeur, dans la tonalité et la langue originales. Un des 2 airs devant, obligatoirement, être en français).*

**1er tour =** (si pré-sélectionné(e) pour participer au concours)  
- air libre au choix du candidat (MAXIMUM 5minutes)  
- suivi d'un premier vote éliminatoire du jury

**2ème tour =** (si vous êtes retenu(e) après le 1er tour)  
- air devant faire partir de la liste (ci-jointe) d'airs imposés  
- 2 extraits lyriques imposés à présenter **par coeur** le jour du concours  
\* 'Die Zauberflöte' → « Wenn Tugend und Gerechtigkeit ... »  
\* 'Carmen' → « **Oui, la fortune est là-bas ...** »  
- suivi d'un deuxième vote éliminatoire du jury

**3ème tour =** (si vous êtes retenu(e) après le 2ème tour)  
- déchiffrage à vue  
- au besoin, le jury pourra demander une épreuve de vocalises  
- suivi d'un troisième vote éliminatoire du jury

**A l'issue du concours, le jury s'entretiendra avec le candidat retenu**